

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES CHENAUX
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE**

506^e séance

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-PÉRADE, tenue le 14 avril 2016, à 19 h, au Centre communautaire, situé au 100, rue de la Fabrique, conformément aux dispositions du code municipal de la province de Québec à laquelle session

Sont présents : Mme Diane Aubut, mairesse
Mme Germaine Leboeuf, conseillère
M. Adam Perreault, conseiller
M. Richard Cossette, conseiller
M. Jacques Taillefer, directeur général et secrétaire-trésorier agit comme secrétaire de la séance

Sont absents : M. Steve Massicotte, conseiller
M. Francis Perron, conseiller
Mme Nancy Benoît, conseillère

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de madame la mairesse.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

MOMENT DE RÉFLEXION

2016.04.122

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant la mention à l'ordre du jour des sujets suivants :

A. Ouverture de la séance (ordre du jour)

1. Moment de réflexion
2. Adoption de l'ordre du jour

B. Renouvellement de la convention collective 2014-2019 – Adoption d'un projet d'entente

C. Avis de motion du règlement modifiant le règlement 95-125 encadrant la taxe municipale pour le service 9-1-1

Période de questions (15 minutes)

D. Levée de la séance

Il est proposé par Adam Perreault et résolu d'adopter l'ordre du jour présenté.

Adoptée.

2016.04.123

RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION COLLECTIVE 2014-2019 – ADOPTION D'UN PROJET D'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE la convention collective des employés syndiqués est échue depuis le 31 décembre 2013;

CONSIDÉRANT QUE suite aux négociations et à la conciliation les parties en sont venues à une entente de principe;

Il est proposé par Richard Cossette et résolu d'entériner l'entente de convention collective, pour une période de six ans, soit du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2019 selon les conditions du document déposé le 4 avril 2016 par la partie syndicale et les modifications de la partie patronale en date du 9 avril 2016 et d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer ladite convention collective au nom de la municipalité.

Adoptée.

AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 95-125 ENCADRANT LA TAXE MUNICIPALE POUR LE SERVICE 9-1-1

La conseillère Germaine Leboeuf donne avis de motion de la présentation, lors d'une séance ultérieure, d'un règlement modifiant le règlement 95-125 encadrant la taxe municipale pour le service 9-1-1.

Adoptée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2016.04.124

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Germaine Leboeuf et résolu à l'unanimité, que la présente séance est levée à 19 h16.

Adoptée.

Diane Aubut
Mairesse

Jacques Taillefer
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Diane Aubut, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Diane Aubut, mairesse